

PMA pour toutes maintenant !

Après le deuxième avis positif rendu par le CCNE sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, il est maintenant temps d'inscrire ce droit dans la loi, comme le réclament depuis longtemps les personnes concernées et les associations qui les soutiennent.

En libérant la sexualité d'une finalité procréatrice, un couple quel qu'il soit ou une femme seule pourra s'il ou elle le souhaite « faire un enfant » au moment voulu pour réaliser ce projet. Cette aspiration est devenue une revendication partagée par une grande majorité de la société.

Cette loi, loin de déclencher la « régression sociale » agitée par les opposants, inscrira ce droit pour toutes en permettant l'égalité d'accès aux techniques d'AMP. Elle confirmera la reconnaissance de la diversité des formes de vie familiales permettant à un enfant de se construire quelque soit sa relation à ses origines et à sa filiation. Elle corrigera l'inégalité de droits entre les femmes pour plus aucune d'entre elles ne soit contrainte de partir à l'étranger pour avoir une PMA, ou pour un couple lesbien, à adopter l'enfant de sa compagne.

Aujourd'hui, l'aide à la procréation est très médicalisée selon des protocoles pilotés exclusivement par des médecins alors qu'il est possible d'adopter des démarches sécurisées moins lourdes redonnant aux personnes leur place dans la détermination des méthodes employées.

Ouvrir la PMA à toutes les femmes fait partie intégrante de la lutte pour le droit de choisir que mène le Planning Familial. C'est pour cela que nous attendons des parlementaires qu'ils intègrent dans la loi le remboursement de la PMA pour toutes, les modifications nécessaires dans le droit de la filiation, et la protection de tous les enfants dès leur naissance.

Contacts Presse :

Cécile Malfray # 06 30 09 20 68/ Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20